

G.A.T-77
11 bis rue du bois de Montgrolles
77580 Crécy La Chapelle

e-mail : GAT.orga@hotmail.fr

Objet : Réalisation d'une partie d'airsoft.

DOCUMENT DE PRESENTATION ET DE GESTION

Notre association, ainsi que deux autres associations réaliseront le 25 et 26 septembre 2010 sur la commune de St SIMEON, l'air de jeu comprendra le hameau du MONT, le jeu se développera sur dans les rue et les voies d'accès du hameau. Cf arrêté.

Sur cette partie, nous attendrons jusqu'à 300 joueurs au maximum, un minimum de 150 joueurs devra être présent pour que la réalisation puisse se faire.

Au cours du week-end les joueurs ne sont pas habilité à quitter l'air de jeu.
Ce présent document est développé comme suit :

- I- Circulation et stationnement.
- II – Les organisateurs.
- III- Secours à victime.
- IV - Assurance.
- V – Organisation du week-end.
- VI – Limite de jeu.
- VII- Les riverain du « MONT »
- VIII- Les médias
- IX- Légende de la carte

Annexe :

- 1- Carte du site avec les différents renseignements.
- 2- Arrêté municipal et autorisations des propriétaires ou exploitant agricole.
- 3- Contrat d'assurance.
- 4- Dossier complet sur la réalisation et règlement de la partie.

1	Gendarmerie
1	Mairie de St SIMEON
1	Association G.A.T-77
1	Association REPLICAN
1	Association

I- Circulation et stationnement.

Sur l'axe de le C.D – 934 ainsi que dans la commune de St SIMEON, des panneaux en cartons indiquant le lieu du jeu, ainsi que le parking seront mis en place à compté du vendredi 25 septembre 14h00 jusqu'au dimanche 27 septembre 13h00.

En référence de l'annexe la circulation sera interdit sur l'axe entre St SIMEON et le hameau « LE CHARCOT » seul les riverains du hameau du « MONT » sont autorisés à utiliser cet axe.

Deux barrières avec mention de l'arrêté seront mis en place, au niveau de ST SIMEON et un second au niveau du « CHARCOT », soit au limite de la zone de jeu. Ces points sont gardés par deux organisateurs.

Les usagés de la route devront utilisé le C.D-934 pour rejoindre le « CHARCOT ».

Un propriétaire nous met à disposition un champs, pour pouvoir faire stationner les véhicules des participants.

II – Les organisateurs.

Les membres des association de la G.A.T-77, des REPLICAN, THE UNIT et, tous les membres de ces associations désignés précédemment ont le statut d'organisateur.

Les présidents d'association ont le statut d'organiseurs principaux, ils ont la fonction de veiller au bon déroulement de la partie, et d'apporter les modifications nécessaires au déroulement du jeu.

Deux organisateurs ont la fonctions de bloquer la route qui mène de St SIMEON au CHARCOT.

Dix organisateurs seront placés aux différents drapeaux répartis sur la zone de jeu, les drapeaux sont nombres de dix, outre le fait qu'ils servent au jeu, ils ont la fonction de repère visuel vu la superficie du jeu.

Deux organisateurs ont la fonctions de surveillé et de veillé au bon déroulement du jeu, ils sont placé tous deux dans chaque camps, soit six organisateurs, sur les binômes, au moins doit être breveté en secourisme.

Quatre organisateurs breveté au minimum du PSE 1 et/ou 2 seront équipés d'un véhicule muni d'un gyrophare de couleur orange, leurs fonction primaire est de surveillé et d'intervenir à la moindre blessure qui puisse survenir, le responsable du pôle fera parti de ces quatre organisateurs.

Seize organisateurs sont répartis sur l'ensemble de la zone. Chaque organisateur aura une zone bien spécifique à surveillé.

Tous les organisateurs sont munis de gilet fluorescent.

Pour la réalisation de cette partie, nous mettrons en place un nombre de 30 organisateurs.

Tous les organisateurs seront en liaison radio sur le canal 1.

L'accès au point d'organisation général se fera au niveau point blocage de la route entre St SIMEON et le « CHARCOT »

III- Secours à victime.

Un pôle secourisme est mie en place, cette cellule est tenue par M. GEORGETTE titulaire du PSE 1 et 2, ainsi que du monitorat AFPS. Cette cellule est comprendra toutes les personnes diplômé d'un brevet de secourisme. Cette équipe est munie d'un véhicule équipé d'un gyrophare de couleur orange, et de tout un équipement de premier secours.

Les personnes intégré dans ce pôle sont les seuls aptes à prodiguer les gestes de premiers secours sur tous les joueurs qui peuvent être blessés. Par ailleurs, M. GEORGETTE est la seule personne apte à faire appel aux services de santés compétent sur le secteur de la commune de St SIMEON.

Toutes les personnes de cette cellule seront en lien radio canal 2.

Le secteur de la santé sera averti d'une telle activité sur la commune, un ensemble détaillé leurs sera remis, afin de faciliter les interventions s'il y a lieu.

IV- Assurance.

Un contrat d'assurance est ouvert auprès de la compagnie « », ce contrat couvre tous les dommages matériels, que cette partie pourra générer, aussi ce contrat offre une couverture sur la responsabilité civile. Cf annexe 3.

V- Organisation du Week-end.

Les joueurs seront autorisés à se présenter le vendredi à partir de 15h00. Le couchage pour le vendredi s'effectuera sur la zone de parking, la mise en place des éléments sera réalisée le vendredi à compter de 12H00.

Samedi :

09h00 -> 12h00 : Accueil des joueurs, petit déjeuner, mise en place des groupes.

12h00 -> 01h00 : Jeu, à compter de 21h00, le jeu dans le hameau est suspendu.

01h00 -> 07h00 : Pause, les joueurs pourront se reposer et dormir.

Dimanche :

07h00 -> 12h00 : Reprise du jeu, L'ouverture du jeu dans le hameau sera à compter de 10h00.

12h00 -> 13h00 : Débriefing

13h00 -> 14h00 : Tombola.

14h00 : Fin du week-end.

VI – Limite de jeu.

Les limites de jeu, sont définies par le Morin, pour le reste du pourtour, il sera installé régulièrement des rubans de couleur rouge. Ces derniers marqueront la limite de jeu et toutes les zones où le jeu est interdit. Sur la carte, la zone de jeu est entourée en rouge, les zones de non jeu sont hachurées. En aucun cas les joueurs pourront sortir de la zone de jeu, sous peine d'exclusion définitive.

La carte munie d'un quadrillage sera réalisée, cette carte sera utilisée par tous les organisateurs et joueurs, cela pour une meilleure compréhension du terrain, et surtout pour que les organisateurs puissent intervenir le plus rapidement possible, sur n'importe quel problème pouvant survenir.

VII- Les riverains du « MONT ».

Les riverains ont été conviés à la réunion qui a eu lieu. Ils ont été informés des événements qui se réaliseront. Les riverains ont été aussi prévus des risques qui peuvent être présents. Les joueurs sont informés notamment de bien faire attention aux riverains, et de prendre les précautions qui s'imposent afin de préserver les habitants du « MONT ». Entre 21h00 le samedi et 10h00 le dimanche, la partie d'airsoft sera interrompue dans le hameau, afin de ne pas nuire aux habitants.

VIII- Les médias et les invités.


Les médias seront invités afin de couvrir cet événement. Deux magazines spécialisés dans l'airsoft seront conviés à savoir « 6 mm » et « Warsoft ». D'autres médias seront aussi invités, notamment le quotidien « Parisien » et le journal local « Pays Briard ». Deux chaînes télévisées


seront en même temps conviés à savoir, « FR-3 » et « TF-1 ».


Cette partie d'airsoft sera à but caritatif, le président de l'association parrainé sera présent soit sur le week-end soit, le dimanche lors de la remise du chèque et la tombola, cette association pourra faire venir quelques membres de sa structure et ainsi présenter son activité.

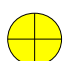
Le conseil municipal de la commune de St SIMEON et une personne membre du conseil régional sera convié le dimanche, pour la remise du chèque ainsi que pour la tombola qui y sera organisé.

IX- Légende de la carte.


 : Limite de zone de jeu.

 : Limite de zone pour le stationnement.

 : Zone autorisé, pour la pose des camps

 : Drapeaux de jeu.

 : Barrière de coupure de route.

 : Zone de surveillance pour les organisateurs volants.